

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 03-67-1902 nommant une commission chargée de la visite du vapeur Dankali.

n° 03-67-1902

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
6 septembre 1902

Numéro JO  
n° 67 du 15/09/1902

Date du numéro  
15 septembre 1902

### VISAS

**Vu** l'article 225 du Code de commerce

**Vu** le décret du 1er février 1893 relatif à la surveillance des appareils à vapeur à bord de navires naviguant dans les eaux maritimes

**Vu** la lettre de M. l'agent de la Compagnie de l'Afrique Orientale,

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Une commission composée de : MM. Amouroux, chef du service des travaux publics ; Conseillé, de la marine ; Guais, mécanicien breveté de la marine, se réunira sur la convocation de son président pour procéder à la visite de la machine à vapeur du caboteur Dankali, dans les conditions prévues au titre II du décret du 1er février 10 précités.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal Officiel de la colonie.

**A. BONHOURS.**